



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Chef de Cabinet

Paris, le

18 MAI 2026

Nos Réf. : CAB SFAPH/PCAI-AG/A-26-012208
Vos Réf. Votre courrier du 23.03.2026

Monsieur le Président,

La Présidence de la République a transmis à madame Stéphanie RIST, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, la correspondance par laquelle vous sollicitez une évolution du dispositif de suivi des décès liés aux nouvelles drogues de synthèse et aux nouvelles substances psychoactives.

La ministre a pris connaissance avec attention des éléments que vous exposez notamment s'agissant de la visibilité statistique et sanitaire de ces décès, de la remontée des signalements et de la prévention auprès du grand public.

Compte tenu de l'objet de votre démarche, elle m'a chargé de transmettre votre courrier à monsieur Nicolas PRISSE, Président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, afin qu'il l'examine dans le cadre de ses attributions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Axel JOLY

Monsieur Pierre BAIN
Président
ASSOMAX1993
14 rue Lagille
75018 PARIS

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP